Belgique

Affaire Bernard. — Jeudi matin, Goodhue a comparu devant la Chambre du Conseil du tribunal de première instance, demandant sa mise en liberté. Il a été accompagné de ses conseils, M. Ad. Prins, avocat du barreau de Bruxelles, et de M. Os. Carbonnelle, avoué : la mise en liberté n'a pas été accordée ; Goodhue a immédiatement interjeté appel.

— Goodhue est arrivé à Bruxelles, samedi à 2 heures, venant de Tournai. Il a appelé de la décision de la Chambre du Conseil qui le maintient en état de détention préventive et comparaîtra très prochainement devant la Chambre des mises en accusation à Bruxelles, pour voir statuer sur cet appel.

⁂

Affaire Peltzer. Armand Peltzer, on se le rappelle, a commencé par affirmer que son frère Léon n'était pas venu en Belgique : puis quand ce dernier fut arrêté, il soutint avec non moins d'énergie qu'il l'avait vu seulement après la mort de M. Bernays. Aujourd'hui il est établi, avec la dernière évidence, que les frères se sont rencontrés deux mois avant l'événement de la rue de la Loi. Armand et Léon sont arrivés à Paris, le même jour, le 11 novembre. Armand est descendu à Paris, les deux frères se sont rencontrés dans un établissement que l'on connaît. Il se sont rencontrés encore plusieurs fois les jours suivants, mais chaque fois dans un autre établissement.

Dans la perquisition faite chez M. James Peltzer, on a encore saisi une boîte contenant des cartouches à balle. Une descente de justice a eu lieu également chez une amie de M. James Peltzer. Avaient-ils des amies, ces messieurs!

⁂

Bruxelles. — Un vol qui dénote une audace rare a été commis dans la nuit de vendredi a samedi — suppose-t-on — au palais de Bruxelles.

Samedi matin, les frotteurs occupés dans l'appartement de la Reine aperçurent deux cadres, veufs de leurs panneaux, déposés sur le parquet. Ils portèrent ce fait à la connaissance d'un des chefs du personnel domestique. Celui-ci vérifia le fait et constata bientôt que quatre tableaux avaient été enlevés de leurs cadres et volés.

Ces quatre tableaux représentent :

La dispute au cabaret, le célèbre tableau de Madou (40 cent. sur 23 cent.).

Un café arabe de la Haute Egypte, par Robie (15 cent. sur 23 cent.).

Une vue d'Assouan, (mêmes dimensions) également par Robie.

Un vieillard et une jeune fille tenant un perroquet (44 cent. sur 37).

Le dernier de ces tablaux était appendu dans l'escalier du Khédive, les deux tableaux de Robie ornaient l'appartement de la Reine, contigu à la chambre à coucher de Sa Majesté ; enfin le magnifique tableau de Madou ornait le salon blanc.

Le coupable pour commettre son vol, a dû faire tout le tour du premier étage du Palais et traverser l'ancienne salle du bal pour pénétrer dans l'appartement de la Reine.

FAITS DIVERS

L'INCENDIE DE LA VILLETTE. — Les milliers de promeneurs qui montaient par la rue de Puebla au square des Buttes Chaumont s'arrêtaient rue Secrétan devant les décombres de l'incendie de la veille. L'horrible mort que deux pauvres petits enfants ont trouvée dans les flammes était, dit le *Figaro*, le sujet de toutes les conversations. On se montrait dans le monceau de décombres de la baraque incendiée du photographe Ravet — et non Louvet comme on l'a dit par erreur — les débris du petit lit de fer *sous* lequel ont été trouvés carbonisés, méconnaissables, les cadavres de la petite Louise et du petit Emile.

La douleur du père et de la mère des jeunes victimes faisait également frissonner la foule, et l'on se racontait que le père, grièvement brûlé aux mains en voulant sauver ses enfants, avait eu l'horrible courage d'aller à la pharmacie Chauvet, 77, rue de Meaux, où les restes de Louise et d'Emile avaient été transportés aussitôt après leur découverte, et de couvrir de larmes de baisers ces effrayants débris.

Nous avons recueilli à ce sujet des détails que nous ne pouvons même qu'indiquer. L'une des jambes de la pauvre petite Louise se détachait du tronc ; la boîte osseuse du crâne du petit Emile avait éclaté et la cervelle s'en échappait.

Les deux petits cadavres ont été enlevés hier matin et transportés à la Morgue, sans que la mère, dont l'affolement est horrible, ait pu le savoir. M. Ravet, qui avait derrière sa baraque de photographie un atelier de tourneur en cuivre, est le fils de M. Jacques Ravet, notre photographe forain, bien connu des habitants de la Villette sous le nom du « Sourd-muet » et dont l'établissement se trouve plus haut dans la rue Secrétan, au numéro 53.

L'incendie, dont les causes ne sont pas encore connues, a ruiné complètement de pauvres marchands de jouets, M. et Mme Boutard, qui avaient leur baraque accolée à celle de M. Ravet, à l'angle de la rue Bastie. Ces malheureux, qui sont septuagénaires, ont été recueillis par des voisins charitables, et une souscription a été spontanément organisée en leur faveur dans les environs.

L'un des forains établis à droite de la photographie, M. Moglia, qui a un manège de chevaux de bois, un jeu de « massacre » et des « balançoires », nous annonçait l'intention où il était de faire bénéficier les souscriptions ouvertes en faveur des incendiés de sa recette d'une journée.

— Le journal l'*Astronomie*, de M. Flammarion, donne les détails suivants sur l'éclipse qui aura lieu demain, 17 mai : cette éclipse ne sera pas totale pour la France, comme plusieurs journaux l'ont dit. A Paris, il n'y aura, au maximum, que le quart du diamètre du soleil éclipsé par le disque lunaire. Commencement à 6 h. 52 m., fin à 7 h. 33. La grandeur de l'éclipse augmente à mesure qu'on avance vers le Midi. La ligne de totalité passe sur l'Egypte, et plusieurs expéditions sont partis à Tiout pour l'observer. Il s'agit surtout de reconnaître la constitution physique de l'atmosphère ardente qui enveloppe le soleil.

— QUI AIME BIEN CHATIE BIEN. — On sait que les Anglais et les Américains tiennent à honneur de conserver l'ancienne tradition de l'emploi du fouet à l'usage de la jeunesse. Dans une classe d'adultes, à Corners Diammonds (Ohio), il y a quelque temps, une jeune fille de seize ans se montra si indisciplinée, si impertinente, que le maître lui administra une telle volée, qu'elle en garda des bleus pendant quinze jours. Le père de la donzelle porta plainte; mais le jour de l'audience, il se trouva seul en présence du juge, qui lui lut une lettre que venait de lui faire parvenir l'enfant. Elle y déclarait qu'elle avait parfaitement mérité la correction; qu'elle aurait une éternelle reconnaissance à celui qui lui avait fait sentir l'indignité de sa conduite, et qu'en conséquence elle venait... de l'épouser.

— LES BOSSES DE SARAH BERNHART. — Eh oui! Mme Damala, si dénuée d'aspérité physique et qu'on a pu comparer irrévérencieusement à une asperge de serre chaude, a des bosses... sur la tête, comme vous et nous.

A son passage à Barcelone, un phrénologue catalan du nom de Castells a sollicité et obtenu le plaisir et l'honneur d'explorer cette tête illustre.

— Il est à présumer qu'il y trouvait quelque agrément, car l'opération n'a pas duré moins d'une heure.

— Ah ça, mais vous me chatouillez ! disait Sarah en riant comme une petite folle, ça va-t-il être encore bien long ?

— Je vous scrute, madame !

Après avoir scruté avec conscience la jolie tête de la comédienne, il a constaté... que Sarah Bernhardt avait une tête d'homme !

Vous avez bien lu.

Le phrénologue a déclaré que la conformation crânienne de la grande Sarah était plutôt celle d'un homme que celle d'une femme. Il se propose du reste de publier bientôt sous forme de brochure le résultat de ses observations.

Attendons; mais, Dieu ! que le temps va nous sembler long !

TRIBUNAUX

TBIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

L'affaire de « l'Union Générale »

Le tribunal de commerce a rendu aujourd'hui un jugement dans l'affaire de l'*Union générale*. Le jugement critique les souscriptions d'actions nouvelles faites par la société de l'*Union générale* elle-même et celles faites par un certain nombre de personnes qui n'ont pas fait de versements en espèce, il a annulé la nouvelle émission.

Voici d'ailleurs le dispositif de ce jugement :

Par ces motifs : le tribunal, ouï M. le juge commissaire en son rapport oral fait à l'audience du 1er mai 1882.

Donne acte à Richardière ès qualités de ce qu'il déclare s'en rapporter à la justice.

Déclare nulle et de nul effet l'émission des 100,000 actions nouvelles de la société de l'*Union générale*, ainsi que la modification apportée au pacte social par l'acte du 3 janvier 1882, reçu par Me Dufour, notaire.

Dit qu'il n'y a lieu d'ordonner la délivrance de nouveaux titres en échange des anciens.

Déclare Goumard et Lucas mal fondés dans leur demande, en remboursement du montant de leur souscription aux actions nouvelles.

Condamne Goumard et Lucas à payer entre les mains de Heurtey ès-qualités pour libération de leurs anciennes actions, Goumard, 2,580 fr. et Lucas, 12,400 fr., avec intérêts de droit.

Dit toutefois que sur les 850 fr. versés par Goumard et Lucas pour chacune des actions nouvelles, 250 fr. seulement s'appliqueot à la libération pour un quart de deux de leurs actions anciennes.

Déclare Goumard et Lucas mal fondés dans le surplus de leurs demandes, fins et conclusions, et Leullier et Consorts mal fondés dans toutes leurs demandes, fins et conclusions et les en déboute.

Donne acte à Goumard et à Lucas de leurs réserves, fait masse des dépens des demandes principales de Goumard et Lucas pour être supportés moitié par Heurtey ès-nom, et moitié par Goumard et Lucas.

Autorise le syndic à employer les dépens mis à sa charge en frais du syndicat.

Condamne Goumard et Lucas aux dépens des demandes reconventionnelles du syndic.

Et condamne Leulier et consorts aux dépens de leur demande.

INFORMATIONS

L'enlèvement des crucifix

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

On nous donne des renseignements très intéressants au sujet de l'enlèvement des crucifix dans les écoles communales.

Cet enlèvement était, on le sait, la conséquence logique de la loi récemment votée par les Chambres.

Pour répondre aux désirs des Jacobins du parlement, le gouvernement ne pouvait pas se dispenser de commencer cette œuvre d'intolérance et de persécution.

M. Jules Ferry, d'ailleurs y tenait la main.

Pourtant, en conseil des ministres, il fut décidé qu'on agirait avec une certaine prudence, et le chef de l'instruction publique fut invité à adresser aux préfets des instructions confidentielles, pour leur recommander d'apporter, dans cette application de la loi, tous les ménagements possibles.

Les membres du gouvernement qui donnèrent ce conseil n'avaient pas tort, car M. Jules Ferry, très peu de temps après avoir envoyé les dites instructions, reçut de presque toutes les préfets des rapports dans lesquels ces fonctionnaires demandaient au ministre que la faculté leur fut laissée d'ajourner l'enlèvement des crucifix.

Ils s'étaient soigneusement enquis, et par eux-même et par l'intermédiaire des sous-préfets, de l'opportunité de la mesure, et le résultat de cette enquête leur avait fait craindre de provoquer de très vives réclamations.

Chose qu'il faut noter, même les populations paraissent devoir être froissées par cette mesure athée.

Enfin, non seulement l'opinion publique était défavorable à l'enlèvement, mais dans certaines localités très importantes, les municipalités, sondées à ce sujet par le préfet, déclarèrent, quoique républicaines, qu'elles démissionneraient en masse si de pareils ordres étaient donnés.

En résumé, M. Jules Ferry sait aujourd'hui, par les rapports des préfets, que la loi sur l'enseignement laïque est une loi de parti, qu'elle est mal accueillie par la grande majorité des populations, et qu'il serait dangereux de la mettre à exécution d'une façon générale.

Quelle est la conclusion à tirer, sinon que le gouvernement, pour être d'accord avec l'opinion publique, devrait demander au parlement l'abrogation de ladite loi.

Élections de conseillers.

Brie-Comte-Robert, 14 mai.

M. Decauville est élu conseiller d'arrondissement, par 1,481 voix.

Cette, 14 mai.

Élections d'un conseiller général.
Votants, 3,340.
Thomas, républicain, 1,976 voix.
Euzet, républicain, 1,115 voix.
(Ballotage).

Le prochain mouvement judiciaire

M. Humbert soumettra jeudi, en conseil, à la signature du président de la République, le mouvement judiciaire que nous avons tout récemment annoncé.

Ce mouvement portera sur une cinquantaine de noms et sur toute la hiérarchie judiciaire : présidents, procureurs, substituts, conseillers, juges et juges de paix.

Congrès d'ingénieurs à Alais.

Alais, 14 mai.

Le 22 mai prochain, les ingénieurs de la Société de l'industrie minérale doivent se réunir en congrès à Alais.

Le comité d'organisation, présidé par M. Julien, ingénieur en chef, directeur des mines d'Alais, compte actuellement sur la présence de plus de 200 personnes.

Le département du Nord sera représenté par plus de vingt ingénieurs, parmi lesquels se trouvent les directeurs des mines et usines les plus importantes.

Il en est de même du bassin houiller de Saint-Etienne, dont 70 ingénieurs de la Loire viendront à Alais.

Paris envoie vingt ingénieurs.

Les divers départements, en dehors de ceux qui précèdent et du département du Gard seront représentés par près de cent industriels.

Enfin dans la liste d'adhésion, il y a une quinzaine de noms venant de l'étranger.

L'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie et l'Algérie y seront représentés.

M. de Freycinet et les Francs-Maçons

On lit dans la *France* :

« Il aurait été question, au mois de janvier dernier, de l'admission de M. de Freycinet dans la Maçonnerie écossaise, où son père avait occupé les hautes fonctions de vénérable

» Une des plus importantes loges parisiennes de ce rite, le *Libre Examen*, qui compte dans son sein plusieurs membres du Parlement, a délégué, dans ce but, auprès de l'honorable président du conseil, MM. Raymond, membre du suprême conseil de l'Ordre : Durignieux, Maurice Faure, Albert Tournier et Eugène Deloncle, ancien préfet.

» Les délégués maçonniques ont été reçus hier matin au ministère des affaires étrangères.

» M. de Freycinet a fait à la délégation l'accueil le plus cordial. Il l'a assurée de sa vive sympathie pour l'œuvre maçonnique, mais il a cru devoir ajourner sa détermination, eu égard à sa situation actuelle de président du conseil des ministres. »

L'entrevue de M. de Freycinet et de lord Lyons

Les journaux ministériels rendent compte d'une manière à peu près identique de l'entrevue que M. de Freycinet a eue hier avec lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre. L'ambassadeur anglais a remis à notre ministre des affaires étrangères la réponse officielle du gouvernement britannique aux propositions du cabinet français, en ce qui concerne la conduite à tenir à l'égard de l'Egypte.

D'après les journaux officieux, cette réponse est en tout point conforme aux décisions arrêtées par le conseil des ministres dans la séance extraordinaire tenue vendredi matin à l'Elysée. Le cabinet anglais, s'en tenant à l'esprit de la déclaration faite à la tribune par M. de Freycinet, se déclare prêt à unir son action à la nôtre dans le cas où l'indépendance de l'Egypte et la sécurité de la colonie européenne seraient compromises. Après avoir conféré avec lord Lyons, M de Freycinet a fait immédiatement connaître au président de la République et aux ministres la réponse du gouvernement anglais.

Enseignement laïque

On lit dans l'*Espérance* de Perpignan :

« Est-il vrai que M. Foutras, inspecteur de Céret, défend dans les écoles la prière, le catéchisme et l'histoire sainte ?

» Est-il vrai qu'il oblige les instituteurs à faire chanter la *Marseillaise* et les chants patriotiques ?

» Est-il vrai qu'il défend aux instituteurs et institutrices qui accompagnaient les enfants à l'église de ne plus les accompagner ?

» Est-il vrai qu'il exige le buste de l'ignoble Marianne dans toutes les écoles de son arrondissement ?

» Est-il vrai que, dans certaines écoles, il ait ordonné d'enlever la statue de la sainte Vierge?

» Est-il vrai qu'il ait dit : Conservez le Christ jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas en faire trop à la fois ?

» Est-il vrai qu'il exige l'enseignement de la morale civique ?

» Si M. l'inspecteur ne nie pas, nous dirons : *Oui, c'est vrai.* »

A l'Académie des beaux-arts

La dernière séance de l'Académie des beaux-arts a été consacrée à la lecture des lettres des candidats au fauteuil laissé vacant par M. Lehmann.

Les candidats sont MM. Boulanger, Henner, Lévy, Mailliot, Gustave, Moreau et Jules Breton.

Ces diverses candidatures ont été renvoyées à l'examen de la section de peinture, qui est chargée d'en dresser la liste qui sera présentée samedi à l'Académie.

L'élection est fixée au 27 mai.

Nos iconoclastes!

Mont-de-Marsan, 14 mai.

La statue de Saint-Vincent de Paul, placée dans une niche, au fronton de l'hospice desservi par les sœurs de charité, vient d'être abattue par une bande d'individus dont les cris et les chants obscènes ont pu être entendus de l'intérieur de l'asile, sans parvenir à éveiller l'attention des agents de service.

Une enquête est faite, dit-on ; mais la mollesse avec laquelle on la dirige, fait espérer aux coupables une impunité dont ils n'ont probablement jamais douté.

Les traités de commerce

Les traités de commerce adoptés par le Sénat ayant été ratifiés par les puissances étrangères, sont dès maintenant en vigueur et des ordres ont été donnés pour que la nuit dernière, à minuit, à tous les bureaux de douane, les nouveaux tarifs fussent mis en vigueur, tel qu'ils résultent des traités avec la Suisse, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Suède et Norvège.

L'Autriche-Hongrie, en vertu d'une loi spéciale, bénéficie des mêmes tarifs ; l'Allemagne également, en vertu de l'article 11 du traité de Francfort : l'Angleterre, en vertu de la loi du 27 février 1882.

Le Sénat des Pays-Bas ayant rejeté le traité, les tarifs généraux seront appliqués à cette puissance.

La santé de M. Octave Feuillet

Paris, 15 mai.

Les nouvelles de la santé de M. Octave Feuillet, membre de l'Académie française, sont très mauvaises, ce matin.

Le malade souffre depuis deux mois.

Une consultation de trois médecins a eu lieu aujourd'hui au domicile de l'académicien, 8, rue de Tournon.

Le poste militaire français à Figuig

A la suite du massacre de Tigri, il avait été question d'établir à Figuig un poste militaire français, chargé de surveiller les agissements des tribus de la frontière, afin d'en aviser, le cas échéant, les autorités algériennes.

La combinaison eût été excellente et eût permis d'éviter les surprises dont nos troupes sont trop souvent victimes.

Malheureusement, le projet n'aura pas de suite.

Les ouvertures faites à ce sujet par M. Ordega, notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tanger, n'ont point abouti à un résultat favorable.

Comme l'oasis de Figuig est située à grande distance de la frontière, le gouvernement a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'insister et qu'il convenait de s'en rapporter aux promesses faites par le gouvernement marocain, de nous faciliter les moyens de poursuivre les tribus rebelles au delà de la frontière.

En résumé, à part cette promesse un peu évasive, les choses restent en l'état.

Station navale en Tunisie

Nous croyons savoir que le vice-amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, a décidé en principe la création d'une station navale en Tunisie.

Absolument indépendante de la division navale du Levant, cette station pourrait, le cas échéant, concourir aux opérations des troupes françaises faisant partie de l'expédition.

Nous ne contestons pas l'utilité de cette création, mais il nous sera du moins permis de faire remarquer que c'est là une nouvelle dépense à porter au compte de l'aventure tunisienne.

Les questions égyptienne et tunisienne

On lit dans le *Citoyen* :

On s'entretient, dans le monde politique, des paroles dites par M. Humbert avant hier, au Luxembourg, et relatives aux éventualités de la question égyptienne.

On parle d'un dissentiment qui se produirait dans les régions gouvernementales au sujet de la question tunisienne.

Le ministre des affaires étrangères insiste, dit-on, pour qu'on en termine le plus vite possible avec la Tunisie, afin que la France soit en situation de faire face aux événements qui pourraient se produire du côté de l'Egypte, ou du moins pour qu'aucun empêchement diplomatique ne se produise de ce chef.

Le condamné Bistor

Paris, 15 mai.

Bistor n'a pas encore été transféré à la Roquette.

Il est à la Conciergerie en attendant son transfert dans l'une des cellules spéciales affectées aux condamnés à mort, où il sera gardé à vue tant qu'il se trouvera sous le coup de la peine capitale.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

LES JUGES CONSULAIRES.

Paris, 15 mai, 3 h. 40.

La commission relative à l'élection des juges consulaires vient de trancher la question de la rééligibilité du président du tribunal. Elle admet qu'il puisse être réélu pour deux ans, après une première présidence de deux ans également. L'élection aurait lieu au canton.

La commission, dans sa prochaine réunion, déterminera les modes d'élection. Elle nommera aussi sans doute son rapporteur.

A la Chambre

BUDGET DES CULTES

M. Corentin Guyho vient de présenter l'amendement que voici au budget général de l'exercice 1883, pour le ministère de la justice et des cultes : Ajouter dans la 2e section, service des cultes, chapitre 1er : « Directeur général des affaires religieuses de France près le Saint-Siège apostolique, 60,000 fr. : officier d'ordonnance attaché à la direction générale, 10,000 fr. C'est simplement à titre de curiosité que nous rapportons ce singulier amendement.

NOUVEAUX PROJETS

Paris, 15 mai.

La commission d'initiative parlementaire a pris en considération : 1° une proposition relative à la réorganisation de l'administration des contributions directes ; 2° une proposition concernant la suppression de la Chapelle expiatoire.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Paris, 15 mai.

La commission de l'armée a ajourné ses réunions à une époque indéterminée, parce qu'elle n'a pas reçu les documents demandés au ministère de la guerre.

ÉTRANGER

MM. DE BISMARCK ET WINDTHORST

M. de Bismarck fait de nouveau attaquer violemment M. Windthorst dans ses journaux. Il affirme que le chef du parti du centre, plus papiste que le Pape lui-même, ne veut pas ratifier certaines concessions faites par le Vatican à M. de Schlœzer. Mais il s'agit de savoir si ces concessions ont été réellement faites. Le chancelier a prouvé que l'on pouvait se défier de sa parole.

L'INSURRECTION EN ORIENT

Vienne, 15 mai.

Les dépêches officielles de la Krivoscie annoncent qu'un combat sanglant a eu lieu près de Ljubinje.

Une bande d'insurgés, a résisté énergiquement.

Cettinje, 15 mai.

Une bande d'insurgés, sous la conduite de Begler-bey, a surpris en embuscade un détachement autrichien.

Les Autrichiens, après un combat acharné, ont dû battre en retraite en laissant cinquante morts sur le terrain.

LES NIHILISTES

Saint-Pétersbourg, 14 mai.

Le bruit court qu'une grande agitation règne à Duenaburg.

Ignatieff a ordonné de réprimer par la force l'agitation.

Les nihilistes ont tenté d'enlever le trésorier de Jaroslano.

AFFAIRES D'EGYPTE

Londres, 15 mai

A la Chambre des Communes, M. Charles Dilke constate l'accord absolu de la France et l'Angleterre concernant l'Egypte et l'envoi de leurs flottes à Alexandrie.

Constantinople, 15 mai

Une dépêche de la Porte, approuvele khédive et blâme les ministres, les rendant responsables de tout ce qui est arrivé en Egypte.

Caire, 15 mai

Les ministres, collègues d'Araby-Pacha, déclarent ne vouloir pas continuer la lutte.

Le commandant de la citadelle se prononce pour le Khédive.

Caire, 15 mai

Les consuls de France et d'Angleterre ont rendu Araby-Pacha responsable de la sécurité publique, qu'il soit ou non ministre, lui garantissant la vie si l'ordre est maintenu.

Le Caire, 15 mai.

Suivant les conseils du consul de France, la réconciliation est chose faite. Le Khédive a déclaré ce soir aux notables qu'il oubliait tous les griefs.

Le ministère tout entier, de Mahmoud Baroudi est maintenu.

Au palais, à la chambre des notables, dans l'armée, tout le monde est heureux de cette pacifique solution de la crise.

LES ÉVÉNEMENTS D'IRLANDE

Un journaliste anglais, connu sous le pseudonyme de Warhawk et qui a acquis une certaine notoriété par ses révélations sur les faits et gestes des communards français, écrit à propos de l'assassinat de Dublin, à la *Saint-James Gazette*, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« A ma connaissance certaine, des débris de la Commune de Paris et de l'Internationale se réorganisèrent il y a environ cinq ans, et arrivèrent à former une société, appelée tout crûment les *terroristes*, et qui se charge de fournir des assassins pour les coups de main révolutionnaires.

» Je sais encore pertinemment qu'ils sont mêlés activement aux troubles d'Irlande, en dehors de la Ligue agraire; leur quartier général est en Amérique.

» Lundi dernier, j'ai eu une longue conversation avec un des membres de cette bande de terroristes; il venait de Dublin et m'a assuré que c'est elle qui a commis l'assassinat de lord Cavendish et de M. Burke.

» Il s'est dit disposé à faire des révélations, pourvu qu'on le garantisse contre une demande d'extradition qui pourrait être faite par un gouvernement étranger.

» D'autre part, un fénian, du nom de Naugle, a déclaré devant les autorités anglaises qu'on lui avait offert 3,000 fr., pour prendre part à l'assassinat de Phœnix-Park. Cet individu a été amené à Dublin; il offre de faire des révélations sous la garantie solennellement la remise de dix mille livres sterling, promis pour la capture des coupables. Jusqu'ici l'enquête, faite à son sujet, paraît établir que ce peut être un témoin précieux. »

Dublin, 15 mai, soir.

Le gouvernement irlandais a fait afficher une proclamation dans laquelle il engage la population à ne pas donner asile aux meurtriers de lord Cavendish. Il offre une récompense de 500 livres sterling à toute personne qui dénoncera ceux qui leur donneraient asile.

Londres, 15 mai.

Le *Daily News* apprend, par une dépêche de Dublin, que la plupart des suspects incarcérés seront remis en liberté demain mardi.

Dublin, 15 mai, 7 h. 53 soir.

La police vient de découvrir la voiture des meurtriers de lord Cavendish et de M. Burke.

D'après une dépêche de Londres, le gouvernement anglais aurait reçu avis d'un complot fénian ayant pour but l'exécution à Londres de plusieurs personnages haut placés. A la suite de cet avis, des agents de la police secrète ont été spécialement chargés de veiller à la sécurité du prince de Galles et de tous les membres du cabinet.

NOUVELLES DE ROME

Rome, 15 mai, midi 10.

Le Pape a reçu hier une députation du patriarcat napolitain, qui lui apportait des offrandes considérables, récoltées pour le denier de Saint-Pierre dans divers diocèses.

Dans un remarquable discours, Sa Sainteté a déploré les outrages qui sont faits en Italie à la papauté.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Conseil des ministres

Paris, 16 mai.

Le conseil des ministres s'est occupé ce matin des affaires d'Egypte, et communication lui a été faite des pièces qui y sont relatives.

Il a définitivement adopté le projet de loi portant création de conseils cantonaux.

Le gouvernement a admis en principe que le nombre des délégués cantonaux serait proportionnel au nombre d'habitants et non au nombre de communes.

L'Union républicaine

Paris, 16 mai.

L'Union républicaine se réunira demain.

L'ordre du jour comprend la discussion de la réforme de l'organisation judiciaire.

Facultés de théologie et droit d'association

Paris, 16 mai.

Les commissions nommées aujourd'hui pour la suppression des facultés de théologie et pour le droit d'association, sont en grande majorité favorables à ces propositions.

SENAT

(Service télégraphique particulier).

Séance du 16 mai 1882

Présidence de M. LE ROYER

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont calmes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Après quelques observations de M. Bernard sur le compte-rendu analytique, le procès-verbal est adopté.

CRÉDIT DES COLONS EN ALGERIE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de fonder le crédit des colons en Algérie, par la constitution d'un privilège spécial.

M. Jacques appuie le projet.

Il fait l'historique du régime administratif appliqué à l'Algérie depuis la conquête de cette contrée jusqu'à nos jours.

Après l'insurrection algérienne, le gouvernement a dû accorder l'amau.

Cette mesure a été funeste aux colons qui luttent sans cesse contre les Arabes.

L'orateur critique la façon dont est administrée civilement l'Algérie.

Il fait remarquer l'oubli dans lequel on laisse les intérêts des colons auxquels on n'a, dans le Tell, concédé que 447 hectares de terre sur 14 millions d'hectares, selon la statistique du 31 décembre dernier.

M. le général Arnaudeau, répondant à MM. Jacques et Fournier, raconte l'insurrection algérienne du Tell en 1870, et dit que nous l'avons provoquée.

L'orateur est hostile à la colonisation officielle.

Les lois actuelles ne sont que des lois d'exception et celle qui est proposée est une loi d'hypothèque sur un bien qui n'existe pas. (Mouvements.)

L'orateur dit que la loi projetée pour les colons algériens, leur permettrait de mettre l'argent dans leurs poches. Cette loi constituerait un danger.

M. Fournier, rapporteur, répond que cette loi n'est pas une loi d'exception, mais une loi spéciale.

Il invite le Sénat à l'adopter.

L'article premier est voté.

Le même orateur demande le rejet d'un amendement présenté par M. Jacques sur l'article 2.

M. d'Haussonville dit que les paragraphes 3 et 4 donneraient lieu à un abus.

L'amendement Jacques est repoussé et l'article 2 est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 mai 1882.

Présidence de M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs ne présentent aucune animation.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre décide de passer à une deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la deuxième section du chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial, comprise entre Lozanne et Paray-le-Monial.

Elle adopte ensuite :

1° Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la première section du chemin de Draguignan à Cagnes, comprise entre Draguignan et Grasse.

2° Le projet de loi ayant pour objet : 1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département des Landes, de plusieurs chemins de fer d'intérêt local, et d'en autoriser l'exécution ; 2° d'approuver un traité passé entre la compagnie du Midi et les concessionnaires de ces chemins.

L'ÉLECTION DE POITIERS

La Chambre aborde la discussion des conclusions de la commission d'enquête sur l'élection du 21 août 1881 dans la 2e circonscription de l'arrondissement de Poitiers (Vienne).

M. Gournot combat les conclusions de la commission qui demande l'annulation de l'élection.

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	15 MAI	16 MAI
4 0/0	83 90 »/»	83 70 »/»
3 0/0 amortissable	84 00 »/»	84 10 »/»
Amortissable nouveau	00 00 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	111 50 »/»	112 30 »/»
Emprunts 5 0/0	117 00 »/»	117 20 »/»

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Cie

	15 MAI	16 MAI
3 0/0	83 90	83 95
3 0/0 amortissable	84 15	84 15
3 0/0 amortissable nouveau	84 15	84 15
5 0/0 ex coupon	117 22	117 25
Banque de France	5600 00	5600 00
Banque d'Escompte	587 00	582 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1210 00	1215 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1518 00	1560 00
Mobilier	570 00	570 00
Générale	000 00	000 00
Union	000 00	0000 00
Suez	2745 00	2755 00
Unifiée	363 00	360 00
Italien	89 80	89 80
Russe 1877	00 00	00 00
Lauderbank	000 00	000 00
Banque ottomane	823 00	825 00
Chemins espagnols	492 00	505 00
Chemins autrichiens	712 00	711 00
Lombards	310 00	311 00
Nord d'Espagne	605 00	610 00
Saragosse	525 00	525 00
Panama	535 00	535 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 15 MAI	16 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5575 00	5600 00
Foncier	1545 00	1560 00
Crédit Général Français	490 00	492 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	505 00	502 00
Mobilier Espagnol	500 00	505 00
Banque Ottomane	821 25	820 00
Est	755 00	752 00
Midi	1230 00	1230 00
Lyon	1710 00	1710 00
Nord	2125 00	2110 00
Orléans	1300 00	1290 00
Ouest	805 00	805 00
Gaz Parisien	1618 75	1630 00
Cie Générale Transatlantique	545 00	540 00
Suez	2735 00	2745 00
Omnibus	1590 00	1620 00
Panama	532 50	535 00
Florin or 4 0/0	80 0	80 00
Hongrois 6 0/0	103 00	102 30
Egypte 6 0/0	355 00	353 00
Italien 5 0/0	89 75	89 60
5 0/0 Russie 77	89 62	89 62
Turc	13 40	13 4

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 16 mai.

Ventes 600 b. Marché soutenu.

Liverpool, 16 mai.

Ventes 10,000 b. Marché facile.

New-York, 16 mai.

New-York, 12 5/16.
Recettes 4,000 b.
New-Orléans low middling 86 1/2.
Savanah » » 84 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Hâvre, 16 mai.

Cours de clôture de New-York du 15 Mai

Cotons

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	Déc.
12.25	12.33	12.46	12.59	12.22	11.62	11.43	11.43.

Ventes du jour: 74,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 4,000 balles contre 9,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 6,000 balles contre 14,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
11.675	11.65	11.70	11.75	11.80	11.80	11.65.

Maïs

mai	juin	juillet	août	sept.
83 1/8	83	83	83 1/2	83 1/2

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.
146 1/2	146	132	125 3/4	126 1/2

Roubaix, le 16 mai 1882.

Marché de Courtrai du 15 mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 23 »» 24 »» Froment roux »» »» »» »»; Seigle »14 »» 15 »»; Avoine 10 »» 10 50. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes 7 »» 7 50 ; Pommes de terre rouges 7 50 8 »»; Beurre par 1/2 kil. 1 35 1 54; Œufs, les 25, 1 80 2.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos 65 25 65 50; Huile de lin, les 100 kilos 56 »» 56 25; Graine de colza indigène et étrangère, 100 kilos 33 »» 33 50; Graine de lin indigène, les 100 kilos 28 »» 29 »»; Tourteaux de colza, les 100 kilos 18 75 »» »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos 20 »» 25 »»; Tourteaux de chanvre »» »» »» »».

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

CAPITAL : FR. 80,000,000 OU